

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5511299

Website: [www. Africa-union.org](http://www.Africa-union.org)

**CONSEIL EXECUTIF
QUINZIEME SESSION ORDINAIRE
24-30 JUIN 2009
Syrte (LIBYE)**

EX.CL/508 (XV) Rev.1

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES PREPARATIFS
DU SOMMET DU G8 PRÉVU DU 8 AU 10 JUILLET 2009
À LA QUILA (ITALIE)**

I. Introduction

1. Le prochain Sommet du G8 se tiendra à La Quila (Italie), du 8 au 10 juillet 2009, sous les auspices de la Présidence italienne. Conformément à la formule convenue, il est prévu que le Groupe 5 + 3 de l'UA/NEPAD participera au Sommet du G8 pour la partie africaine. Ce Groupe est constitué des chefs d'État et de gouvernement des cinq pays fondateurs (Afrique du Sud, Sénégal, Algérie, Egypte et Nigéria) du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), du Président de l'Union africaine, du Président du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD et du Président de la Commission de l'Union africaine (CUA). Outre ce Groupe qui représente la partie africaine, la présidence du G8 a proposé que les pays émergents, à savoir, le Brésil, l'Inde, la Chine et le Mexique, soient invités à participer à la session d'information G8/Afrique.

2. L'ordre du jour du Sommet du G8 sera le suivant : Réaction à l'impact de la crise financière et économique, du changement climatique sur l'Afrique; la paix, la sécurité; et le cybergouvernement.

II. Réunions préparatoires

3. Plusieurs réunions se sont tenues dans le cadre de la préparation du Sommet du G8. Il s'agit notamment de la réunion des Représentants personnels (RP) du Groupe 5+3 de l'UA-NEPAD et du Secrétariat du NEPAD, qui s'est tenue à Alger, les 17 et 18 mars 2009; de la réunion conjointe des RP du Groupe 5+3 de l'UA-NEPAD, du Secrétariat du NEPAD et des RP africains du G8, tenue à Venise (Italie), les 18 et 19 avril 2009 et de la réunion du Comité directeur du NEPAD, qui a eu lieu à Midrand, en Afrique du Sud, du 11 au 13 mai 2009. On peut également citer les réunions des coprésidents de l'APF, tenues le 15 mars 2009 à Lisbonne (Portugal) et les 13 et 14 mai 2009 à Midrand (Afrique du Sud). Outre ces réunions suscitées, la Présidence italienne a organisé deux réunions à Rome (Italie). Il s'agit : de la Douzième réunion du Forum pour le Partenariat avec l'Afrique et la Session d'information G8/Afrique des ministres en charge du développement qui ont eu lieu, respectivement, le 10 juin et les 11 et 12 juin 2009.

II.1 réunion d'Alger

4. La réunion d'Alger a élaboré une position africaine qui sera présentée à la réunion conjointe des RP du G8 et des RP du G5+3 de l'UA-NEPAD, tenue à Venise, Italie les 18 et 19 avril 2009. Elle a, en outre, examiné l'ordre du jour proposé pour la session d'information G8/Afrique tel que diffusé antérieurement par la présidence italienne et expliqué par le RP du Premier ministre italien au cours de la réunion, à la demande des autorités algériennes. L'ordre du jour proposé comprenait les points ci-après :

- i. Impact de la crise financière mondiale sur l'Afrique (avec à l'appui de brefs rapports d'évaluation préparés par la BAD/Banque mondiale)

- ii. Changement climatique, avec une attention particulière sur l'Initiative pour la Forêt du Bassin du fleuve Congo et les activités de préparation de la Conférence de Copenhague de décembre 2009 ;
- iii. Paix et sécurité, avec une référence particulière à la piraterie dans la Corne de l'Afrique et au trafic des drogues et des armes, la pêche illégale et le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest ;
- iv. Mesures administratives/politiques de soutien à l'enregistrement/recensement des populations en Afrique.

5. Le représentant personnel du Premier ministre Italien a informé les participants que la Présidence du G8 (Italie) a établi cet ordre du jour à l'issue de consultations avec certains dirigeants africains, des ambassadeurs basés à Rome et des hauts fonctionnaires dans différentes capitales africaines. Les participants à la réunion se sont félicités des trois premiers points inscrits à l'ordre du jour. Toutefois, ils ont proposé des amendements et demandé des éclaircissements supplémentaires sur le quatrième point de l'ordre du jour pendant la réunion conjointe de Venise. A cet égard, ils ont fait les commentaires suivants :

a) Impact de la crise financière mondiale sur l'Afrique (avec à l'appui de brefs rapports d'évaluation préparés par la BAD/Banque mondiale)

6. Les participants ont convenu d'inscrire ce point en tête de liste de l'ordre du jour de la session d'information G8 Afrique de 2009. Étant donné que les résultats de l'évaluation de l'impact de la crise financière mondiale sont bien connus, les participants ont convenu de reformuler le titre du point de l'ordre du jour pour mieux souligner les éléments suivants :

- i. Réponse politique, solutions/voies à suivre et assistance en matière de renforcement des partenariats visant de mise en œuvre de mesures pour atténuer les effets de la crise financière et économique sur l'Afrique et éventuellement des sous-thèmes sur l'état des engagements pris par le G8, l'appui aux mesures prises par l'Afrique pour faire face aux prix trop élevés des produits alimentaires et la promotion du développement agricole et des infrastructures ;
- ii. Les principaux messages de l'Afrique devront être reflétés dans la révision du cadre de soutenabilité de la dette, une marge politique accrue accordée aux pays africains pour déterminer leurs orientations macro-économiques, une plus forte représentation/voix de l'Afrique dans le système financier international, l'exécution des engagements pris par le G8, la conclusion rapide du Cycle de Doha pour le développement, l'appui à la réalisation des OMD, des mesures spéciales de relance budgétaire pour permettre à l'Afrique de couvrir la restructuration du capital de la Banque africaine de

développement (BAD) et le décaissement rapide et flexible de nouvelles ressources ;

iii. Suivi de la mise en œuvre des conclusions du Sommet du G20 de Londres.

7. Les participants à la réunion ont demandé à la Commission de l'Union africaine de se charger de la rédaction d'une brève note d'information à l'intention du G5+3 sur ce thème, en collaboration avec le secrétariat du NEPAD.

b) Changement climatique (avec une attention particulière sur l'Initiative pour la Forêt du Bassin du fleuve Congo et sur la Conférence de Copenhague)

8. Les participants ont appuyé l'inscription du changement climatique à l'ordre du jour de la prochaine session d'information du G8/Afrique. Toutefois, ils ont exprimé des réserves quant au point prioritaire. Les participants ont estimé que privilégier l'Initiative pour la Forêt du Bassin du fleuve Congo serait trop restrictif, étant donné qu'au cours des discussions, les autres préoccupations de l'Afrique et les principales initiatives régionales relatives au changement climatique risquent de ne pas être abordées. Aussi, la réunion a-t-elle convenu d'inclure les points suivants :

- i. Les questions d'intérêt particulier pour l'Afrique, telles que développées dans la Déclaration de la Conférence des ministres de l'UA en charge de l'environnement (AMCEN) qui s'est tenue à Alger les 19 et 20 novembre 2008 et approuvées par la douzième Conférence de l'Union africaine de février 2009 et qui concernent principalement les mesures d'adaptation, un accès accru et qualitatif au marché financier du carbone, l'accès aux technologies nouvelles et propres, ainsi que des contributions susceptibles d'influer sur les négociations post-Kyoto qui se tiendront au cours de la Conférence de Copenhague de décembre 2009 ;
- ii. S'intéresser aux autres projets phares transfrontaliers, tels que l'initiative Grande Muraille verte du Sahara, les Bassins du Lac Tchad et du Nil, en plus de l'Initiative Forêt du Bassin du Fleuve Congo.

9. Les participants ont invité la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat du NEPAD, avec l'appui de l'Algérie, l'hôte de la réunion de l'AMCEN de novembre 2008, ainsi que l'Afrique du Sud, qui assure la présidence actuelle de l'AMCEN à préparer une note d'information sectorielle à l'intention du G5 + 3 sur la lutte contre le changement climatique contenant les deux éléments susmentionnés..

c) Paix et sécurité, avec une référence particulière à la sûreté maritime, et à la lutte contre la criminalité organisée (Piraterie dans la Corne de l'Afrique, trafic de drogues et d'armes/pêche illégale/blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest)

10. Les participants ont noté l'importance et/ou l'impact de la paix et de la sécurité sur les aspirations de développement de l'Afrique et ont souligné l'urgente nécessité d'accorder, dans le dialogue G8 / Afrique, une attention particulière à la mise en contexte de toutes les questions de paix et sécurité en Afrique plutôt que de se limiter à des problèmes particuliers ou identifiés et aux nouvelles préoccupations. Ils ont ensuite proposé que l'approche africaine tienne compte des objectifs de la Commission de l'Union africaine, qui visent à identifier les voies et moyens d'assurer un financement durable, fiable et souple des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine notamment l'AMISOM.

11. Les participants à la réunion ont demandé à la Commission de l'Union africaine de préparer un rapport d'information sur ce point de l'ordre du jour, en tenant compte de tous les éléments susmentionnés.

d) Mesures administratives et/ou politiques de soutien à l'enregistrement/recensement des populations

12. Les participants ont mis en exergue le manque de clarté et ont indiqué que ce point proposé à l'ordre du jour se justifie. Ce point, tel qu'il a été présenté à la réunion des co-présidents, à Lisbonne, n'avait d'autre objet que de favoriser le partage d'informations entre les co-présidents de l'APF. En conséquence, les participants ont suggéré de se servir du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) pour traiter la proposition de la présidence italienne du G8 sur cette question. Des éclaircissements ont été également demandés à la présidence italienne.

e) Rôle du Mécanisme de suivi du G8/Afrique

13. Les participants ont également examiné le Mécanisme de suivi du G8/Afrique. Ils ont souligné les efforts déployés par le G8 sous la présidence italienne pour mettre en œuvre la décision du Sommet du G8 de 2008 qui a eu lieu à Hokkaido Toyoda, relative à l'opérationnalisation du Mécanisme de suivi du G8/Afrique. En convoquant la première réunion conjointe APR du G8 et RP africains du G5+3, à Venise (Italie), les 18 et 19 avril 2009. Par ailleurs, les participants ont accepté les propositions faites à la fois par la présidence italienne et le Portugal qui assure la présidence du Groupe des partenaires OCDE non-membres du G8, concernant les questions suivantes :

- i. Réintroduction du Mécanisme de suivi et efficacité de l'APF (Italie) ;
- ii. Rôle des réformes APR/APF (avec le Portugal comme Président du Groupe des partenaires –OCDE non- membres du G8) ;

- iii. Tenue de réunions régulières et axées sur des résultats entre les APR ;
- iv. Effort de consolidation du partenariat G8/Afrique et d'intensification du dialogue entre les partenaires au développement et l'Afrique ;
- v. Institutionnalisation accrue et renforcement du caractère synergique du Mécanisme de suivi des APR, de manière à ce que la périodicité des réunions soit déterminée d'avance et que les thèmes choisis pour le G8/APF soient alignés sur les questions prioritaires de l'UA/NEPAD et sur la nouvelle pratique qui veut que les thèmes des sessions de la Conférence de l'Union africaine soient spécifiques aux secteurs.

II.2. Réunion de Venise

14. L'objectif principal de la réunion conjointe des RP du Groupe africain 5+3 et des APR du G8 était de discuter des préparatifs de la session d'information G8/Afrique, en tenant compte de certaines questions soulevées et sur lesquelles des décisions ont été prises pendant la réunion d'Alger. Les questions examinées comprennent notamment :

a) Intensification du dialogue entre les RP africains et les APR du G8-Afrique

15. Les participants ont souligné la nécessité d'intensifier le dialogue entre les APR du G8 et les RP africains. À cet effet, les deux parties se sont félicitées de la reprise du dialogue entre les APR du G8 et les RP africains et ont promis de respecter leurs engagements et d'initier un dialogue poussé en organisant régulièrement des réunions.

b) Préparatifs du Sommet du G8 et de la session d'information G8/Afrique

16. Les participants ont examiné les quatre thèmes proposés pour le Sommet du G8 en tenant compte des conclusions de la réunion d'Alger et ont convenu d'adopter l'ordre du jour suivant pour la session d'information G8/Afrique :

- i. Réaction à l'impact de la crise financière et économique mondiale sur l'Afrique ;
- ii. Changement climatique ;
- iii. Paix et Sécurité ;
- iv. e-Gouvernement.

17. Il a été convenu en outre que la question de sécurité alimentaire sera examinée en tant que sous-thème au cours des discussions. Le Gouvernement italien s'est engagé à fournir les documents relatifs à ces quatre thèmes. Par ailleurs, les APR du G8 ont présenté leur plan qui vise à inviter les pays émergents à participer à la session d'information G8/Afrique. La partie africaine a rejeté cette formule, étant en faveur de la formule traditionnelle selon laquelle les dirigeants africains invités soulèvent

directement avec leurs homologues du G8 des questions spécifiques relatives à leur partenariat.

c) Révision du Mécanisme de suivi du G8/Afrique de l'APF

18. Les participants ont examiné la question telle qu'elle a été présentée par la partie africaine. Quant au G8, il a estimé que la révision du Mécanisme de suivi n'était pas nécessaire.

II.3. réunion du Comité directeur du NEPAD

19. Au cours de la trente-septième (37^{ème}) réunion du Comité directeur du NEPAD dont la cérémonie d'ouverture a été présidée par le Frère Muammar Khaddaffi, Guide de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, les participants ont également discuté, entre autres, des préparatifs de la session d'information G8A/Afrique, en accordant une attention particulière aux questions découlant des réunions d'Alger et de Venise restées en instance.

20. Les participants ont approuvé les quatre thèmes proposés pour le Sommet. Toutefois, ils ont demandé des éclaircissements supplémentaires à la présidence italienne sur la question de l'e-gouvernement (Cybergouvernement). Pour ce qui est de la participation des pays émergents à la session d'ouverture G8/Afrique, le Comité directeur n'a pas accepté la proposition, en expliquant qu'il fallait appliquer la formule traditionnelle, dans la mesure où l'envoi d'une invitation aux cinq risquait de paraître comme une tentative de les convaincre de mettre en application certaines conditions lors de la fourniture d'aide.

III.3 Réunion des co-présidents de l'APF à Midrand

21. La réunion des co-présidents de l'APF a enregistré la participation des Représentants personnels du Président du NEPAD (HSGIC), du Commissaire de l'Union africaine en charge des Affaires économiques, et du Secrétariat du NEPAD. Du côté des partenaires, étaient présents, les Représentants personnels de la présidence italienne du G8 et le Portugal en tant que pays assurant la présidence du Groupe des partenaires OCDE non-membres du G8.

22. La réunion avait pour objectif principal de poursuivre les activités de préparation du Sommet du G8 et de la session d'information G8/Afrique en tenant compte des conclusions de la réunion du Comité directeur. Les participants ont examiné pratiquement toutes les questions portant sur les thèmes proposés pour le Sommet du G8, notamment celles pour lesquelles aucun consensus n'avait été arrêté lors des réunions d'Alger et de Venise.

a) Rôle du Mécanisme de suivi G8/Afrique

23. Les participants ont exprimé leurs inquiétudes quant à la nécessité de mettre en œuvre la décision du Sommet du G8 de 2008 à Hokkaido Toyoda relative au fonctionnement effectif du Mécanisme de suivi G8/Afrique. Ils ont fait les recommandations suivantes:

- i. Envisager la possibilité de réexaminer la question du Mécanisme de suivi au cours du prochain Sommet du G8;
- ii. Utiliser le Forum pour le partenariat avec l'Afrique (APF) pour assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements du G8;
- iii. Améliorer l'APF de manière à le rendre plus efficace, surtout en renforçant son niveau de représentation et de participation, par le choix de ses thèmes, et par ses liens avec les processus mondiaux pour le développement de l'Afrique, y compris le G20 et le G8;
- iv. Mettre en place un Mécanisme de suivi des APR doté de synergies plus fonctionnelles permettant de fixer à l'avance la périodicité des réunions et d'aligner le choix des thèmes pour le G8/APF sur les priorités du NEPAD/UA;
- v. Envisager la possibilité d'utiliser le Plan d'action pour l'Afrique pour assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements du G8.

b) Préparation des thèmes du Sommet

24. Les participants ont discuté de la nécessité pour la présidence du G8 de consulter la partie africaine avant de proposer des points à l'ordre du jour du Sommet du G8. La pratique suivie actuellement habilite la présidence du G8 à proposer des thèmes pour le Sommet mais les thèmes proposés risquent de ne pas correspondre aux priorités de l'Afrique.

c) Inclusion des pays émergents

25. S'agissant de l'inclusion des pays émergents dans le programme ouverture G8/Afrique (G8/Africa Outreach), la partie africaine a informé ses homologues que, se basant sur les résultats de la réunion du Comité directeur du NEPAD, qui s'est tenue du 11 au 13 mai 2009, la partie africaine n'était pas favorable à cette idée. Les participants ont décidé de continuer à réfléchir sur la question.

II.4 Deuxième réunion du Forum pour le Partenariat avec l'Afrique (APF)

26. Son Excellence M. Faure Essozimna Gnassingbe, Président de la République du Togo, le Premier Ministre de la Somalie, les Représentants de l'Italie, de l'Ethiopie, du Portugal et de la Libye ainsi que le Commissaire en charge des Affaires économiques

de l'Union africaine se sont adressés aux participants au Forum pour le Partenariat avec l'Afrique.

27. La réunion a connu la participation des pays de l'OCDE membres du G8 et ceux qui n'appartiennent pas au G8, du groupe 5 + 3 de l'UA/NEPAD, de la Commission européenne, du Fonds monétaire international, de la Banque africaine de développement, de l'Organisation pour la Coopération et le Développement économiques, de la Communauté des développements de l'Afrique australe et de l'unité d'appui de l'OCDE.

28. La réunion a été consacrée aux points de l'ordre du jour ci-après :

- i. Réponse à l'impact de la crise financière mondiale;
- ii. Paix et sécurité : trafic des drogues, piraterie et blanchiment d'argent – la dimension internationale des crimes organisés;
- iii. Défis du changement climatique pour l'Afrique : de Bali à Copenhague; et
- iv. Réformes et pertinences du forum pour le Partenariat avec l'Afrique (APF).

29. Suite aux discussions des points de l'ordre du jour susmentionnés, les participants ont publié un communiqué qui souligne, entre autres, l'importance de l'exécution des programmes adoptés par le Sommet de G20, tenu à Londres, en Royaume-Uni, le 2 avril 2009. Le communiqué a, par ailleurs, abordé les problèmes liés au trafic des drogues en Afrique de l'Ouest et à la piraterie dans la Corne de l'Afrique en préconisant le renforcement de la coopération internationale dans le cadre du maintien de la paix, de la lutte contre le terrorisme, du respect de la loi et de la sécurité maritime et de la consolidation du soutien à l'architecture de paix et de sécurité en Afrique.

30. Les participants ont également évoqué l'impact néfaste du changement climatique sur l'Afrique et ont répondu qu'il constitue un obstacle pour le développement de l'Afrique. Les délégués à la douzième réunion de l'APF ont finalement révisé l'AFP pour le rendre plus approprié et efficace afin qu'il puisse servir de forum pour le dialogue entre les Etats africains et leurs partenaires au développement.

II.5 Réunion des ministres en charge du développement du G8

31. La réunion des ministres en charge du développement du G8 a connu la participation des pays et institutions ci-après : pays du G8, OCDE, Institutions des Nations Unies, Commission de l'UA, Banque mondiale, FMI, et le groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (GCRAI) – biodiversité. Les cinq économies

émergentes (Brésil, Mexique, Chine, Afrique du Sud et Egypte) ont également pris part à la réunion. La partie africaine y a été représentée par le groupe des 5 + 3 UA/NEPAD.

32. La réunion a été consacrée aux points de l'ordre du jour ci-après :

- i. Réponse à l'impact de la crise financière et économique mondiale; et
- ii. Changement climatique y compris la sécurité alimentaire.

33. Après avoir discuté ces deux points de l'ordre du jour, les participants ont convenu de ce qui suit :

- i. Nécessité de promouvoir les investissements étrangers directs outre l'aide publique au développement (APD) ;
- ii. Nécessité d'accroître les investissements, en particulier dans les domaines des infrastructures, des secteurs social et de l'agriculture y compris l'appui à la micro-finance;
- iii. Mise à disposition de ressources afin d'aider les pays en voie de développement dans la régulation des effets néfastes du changement climatique et de la crise financière et économique mondiale;
- iv. Concrétisation des engagements pris lors du Sommet du G20;
- v. Renforcement des efforts de coopération de la part des partenaires au développement dans le cadre de l'aide aux pays africains conformément à leurs stratégies nationales;
- vi. Mise en place de mesures d'incitation afin de répondre aux besoins du continent africain;
- vii. Octroi d'aides non contraignantes de la part des pays développés et maintien d'une coordination adéquate afin d'éviter la duplication des efforts;
- viii. Participation de la société civile et du secteur privé au processus de prise de décisions lors de l'élaboration des politiques et des solutions à la crise financière et économique; et
- ix. Conclusions effectives des négociations du Cycle du Doha pour le développement et des négociations de l'OMC.

IV. Messages clefs au G8

a) Politique permettant de faire face à la crise financière mondiale

34. Lors des travaux préparatoires du Sommet du G8, la Commission de l'Union africaine a rédigé les messages clés qui doivent être prononcés lors du Sommet du G8 à La Quila. Ces messages clés ont été portés à la connaissance de la Présidence du G8, des ministres du G8 en charge du Développement et des délégués à la douzième réunion de l'APF. Il est attendu que les mêmes messages clés seront présentés lors du Sommet du G8 à La Quila (Rome). Les messages se résument comme suit :

35. L'impact de la crise financière mondiale actuelle s'étendra à toutes les parties du globe, y compris aux pays africains, malgré le fait que leurs économies soient moins intégrées dans le système financier international. Parmi les exemples de cet impact, on peut citer: la baisse des flux de capitaux privés; la fermeture d'industries minières dans certains pays; la diminution du volume des échanges commerciaux; la réduction des envois de fonds; la baisse dans les volumes de l'aide, qui aura des répercussions supplémentaires sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); et la baisse de l'investissement direct étranger. Il est fort probable que la crise financière actuelle ait des effets négatifs sur la performance en matière de croissance économique difficilement réalisée par l'Afrique.

36. Les pays africains déploient des efforts pour atténuer cet impact. Toutefois, ils ont besoin du soutien de leurs partenaires au développement, en particulier dans les domaines suivants :

- i. **Contrôle et réglementation des systèmes financiers:** D'autres outils sont nécessaires pour augmenter le contrôle multilatéral des politiques dans des domaines tels que : le taux de change, le système bancaire, et les mouvements de capitaux. Les institutions financières internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI) ont un grand rôle à jouer à cet égard afin d'affiner le cadre de réglementation.
- ii. **Gouvernance des institutions financières internationales, y compris la question des voix et de la représentation:** Les pays développés jouissent d'un pouvoir de vote nettement plus important que celui, en déclin, des pays les moins avancés. Aussi, un certain nombre de décisions ont-elles été prises sans tenir suffisamment compte des préoccupations africaines. L'Afrique demande à être mieux représentée et mieux entendue au sein des institutions de Bretton Woods et à ce que les pays africains fassent partie des principaux acteurs impliqués dans l'élaboration des mesures de relance de l'économie, y compris celles du G20 et du G8. A cet égard, l'Afrique propose que la région ait un Siège permanent au sein du G20 afin de pouvoir veiller à ce que ses intérêts et préoccupations concernant les questions d'ordre financier et économique soient entendus et pris en compte.
- iii. **Mesures d'incitation fiscales:** Les pays développés continuent à mettre au point des mesures pour stimuler leurs économies, mais très peu d'attention est accordée à la relance de la demande en Afrique. L'Afrique a besoin d'être intégrée dans l'effort déployé pour stimuler la demande mondiale globale. Les sources de financement possibles pour relancer la demande en Afrique comprennent la vente par le FMI de réserves d'or; l'émission de droits de tirage spéciaux (DTS); l'augmentation des ressources des institutions financières internationales; et une accélération des déboursements. En outre, le FMI, la Banque mondiale et les banques multilatérales de développement se doivent de trouver de nouveaux modèles d'octroi de prêts qui tiennent compte de l'impact de la crise financière mondiale. En outre, il est nécessaire d'augmenter le capital

de la Banque africaine de développement (BAD) et de fournir des ressources aux initiatives des banques régionales pour leur permettre d'intensifier leurs interventions en faveur des pays africains pendant la crise. Par ailleurs, il importe d'accroître en temps opportun, le capital des banques de développement régionales et multilatérales dont la Banque africaine de développement (BAD) afin de leur donner les moyens susceptibles de leur permettre d'appuyer efficacement les pays à faibles revenus y compris les Etats africains pendant des périodes de crise. Il a été également proposé qu'un moratoire temporaire sur le remboursement des dettes des pays africains soit adopté afin de libérer les ressources indispensables au développement.

- iv. **Nécessité de tenir ses engagements APD:** Il apparaît clairement que les flux de l'aide publique au développement vont baisser en raison de la crise financière et économique. Bien qu'un certain nombre de pays développés se soient engagés à augmenter les ressources en faveur du développement de l'Afrique, il s'avère que la plupart d'entre eux ne sont pas en voie de réaliser les objectifs qu'ils se sont fixés d'ici à 2010. Les bailleurs de fonds doivent tenir leurs engagements, y compris ceux du Sommet de Gleneagles. A cet égard, l'Afrique appelle à la nécessité urgente d'améliorer l'efficacité de l'aide en Afrique.
- v. **Augmenter l'espace politique:** Le caractère conditionnel de l'aide a eu des effets négatifs sur les choix opérés par beaucoup de pays africains en termes de politiques et de voie à suivre. Un exemple est fourni par l'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale qui classe les pays en fonction de leurs politiques et arrangements institutionnels et non en fonction de leurs résultats. L'Afrique demande à ce que le CPIA soit révisé de manière à inclure les résultats.
- vi. **Commerce: les cycles de négociations de l'OMC-Doha/Négociations commerciales, protectionnisme, financement du commerce et aide au commerce:** L'Afrique fait face à des défis liés à l'amélioration de sa performance commerciale et à la lenteur des progrès réalisés dans les négociations commerciales bilatérales et multilatérales, y compris les conclusions du Cycle de négociations de Doha, la Déclaration de Hong Kong, l'Accord de partenariat de Cotonou, et les processus de négociation sur les APE avec l'Union européenne. Les Africains se félicitent des engagements du G8 pour avoir et adopter des conclusions ambitieuses et équilibrées du Cycle de Doha pour le développement et exhorte le G8 à appuyer les efforts visant à accélérer le processus d'une conclusion parfaite du Cycle de Doha pour le développement.
- vii. **Protection sociale pour les défavorisés:** Des réactions rapides à la crise, y compris une protection sociale pour les défavorisés sont nécessaires. A cet égard, la partie africaine se félicite de l'allocation de 2 milliards de dollars des États-Unis dans le cadre du Fonds pour les réponses sociales rapides de l'IDA pour aider les pays pauvres à faire face aux effets de la crise financière sur leurs économies. Toutefois, il faut séparer le Fonds pour les réponses sociales rapides

de l'IDA des allocations de l'IDA. Par ailleurs, nous exhortons les banques de développement régionales et multinationales à accroître leur appui financière aux pays africains afin qu'ils soient à même de financer leurs programmes sociaux et de veiller à ce que la crise ne devienne pas un désastre humanitaire.

- viii. **Soutien à l'intégration régionale en Afrique:** La crise économique mondiale actuelle a démontré la nécessité pour l'Afrique de promouvoir le commerce intra-africain et l'intégration régionale en général pour soutenir la croissance économique et le développement par l'élargissement des marchés et la réduction de la vulnérabilité aux chocs. L'Afrique, en conséquence, demande instamment aux partenaires, notamment le FMI, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne de renforcer leur soutien à l'intégration régionale en Afrique.
- ix. **Mise en œuvre des engagements du G20:** Engagements pour faire face à la crise économique et financière mondiale pris lors du Sommet du G20 qui s'est tenu le 2 avril 2009 à Londres, au Royaume-Uni. Par exemple, le G20 a plaidé pour tripler les ressources disponibles au FMI afin d'atteindre le chiffre de 750 milliards de dollars EU; de soutenir une nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux de 250 milliards de dollars EU; et d'allouer 250 milliards de dollars EU au financement du commerce. Cependant, la mise en œuvre de ces engagements reste à faire, en particulier ceux qui se rapportent à l'Afrique. Aussi, l'Union africaine souhaite-t-elle obtenir le soutien du G8 dans la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet du G20. Il s'avèrera nécessaire d'élaborer un mécanisme de contrôle pour la mise en œuvre de ses engagements et l'Afrique demande à faire partie de ce mécanisme

b) Paix et Sécurité

37. Les pays du G8 ont pris un certain nombre d'engagements pour appuyer l'agenda de l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Les engagements pris lors des Sommets de Kananaskis, d'Evian et de Sea Island, entre autres, méritent d'être notés. Cependant, un grand nombre de ses engagements n'ont pas été tenus. Par ailleurs, les pays africains ont fait des avancées dans l'application de l'agenda de la paix et de la sécurité sur le continent, malgré un certain nombre de défis, y compris les défis financiers. La partie africaine souhaite, par conséquent, exhorter les pays du G8 à soutenir la paix et la sécurité dans les domaines suivants:

- i. La mise en service de l'Architecture africaine pour la paix et la sécurité (ASPA) préconisée dans le Protocole portant création du Conseil de Paix et de Sécurité (PSC): L'Architecture s'articule autour de cinq piliers principaux, à savoir, le PSC; le Groupe des Sages; le Système continental d'alerte rapide (CEWS); la Force africaine en attente (ASF); et les Relations avec les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits;

- ii. Le financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine: Ceci est en conformité avec la Décision de la huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine qui a, entre autres, demandé instamment aux Nations Unies d'examiner, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, la possibilité de financer, grâce à des cotisations, les opérations de maintien de la paix entreprises par l'Union africaine ou sous son autorité et avec le consentement des Nations Unies.
- iii. La mise en œuvre des recommandations faites par le Secrétaire général relatives aux relations entre les Nations Unies et les organisations régionales, notamment l'Union africaine, de maintenir la paix et la sécurité internationales, grâce à un financement fiable, durable et souple des organisations régionales qui entreprennent des opérations de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies;
- iv. La mise en œuvre de la Décision, prise lors de la septième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, relative à l'élaboration d'un cadre d'orientation de l'UA en matière de reconstruction et de développement post-conflit (PCRD), à savoir:
 - ✓ L'élaboration de directives opérationnelles pour adapter le cadre d'orientation aux niveaux régional et national ;
 - ✓ La préparation d'une base de données sur les experts africains en matière de PCRD, qui sera mise à la disposition des pays sortant d'un conflit;
 - ✓ La mobilisation des ressources requises et le renforcement des capacités africaines, y compris l'utilisation des Volontaires de l'UA (AUVs);
 - ✓ La création d'un Comité multidimensionnel permanent de l'UA (AUSMC) pour fournir le soutien politique et mobiliser toutes les ressources nécessaires et disponibles pour la mise en œuvre de ce Cadre.
- v. La mise en œuvre de la Politique africaine commune en matière de défense et de sécurité, y compris le renforcement des mécanismes régionaux et continentaux pour contrôler la circulation des armes légères et de petit calibre. Les activités dans ce domaine comprennent: la lutte contre la prolifération illicite, la circulation et le trafic des armes légères et de petit calibre, le terrorisme international, et les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires; la nécessité de s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'insécurité, y compris l'incapacité des États à assurer leur propre sécurité, par le soutien du G8 à l'agenda de l'Afrique sur la paix et la sécurité, l'établissement de l'Architecture africaine pour la paix et la sécurité (ASPA) ainsi que des réformes du secteur de la sécurité ;
- vi. Les efforts de l'Afrique pour rétablir un régime constitutionnel en Somalie et en Guinée Bissau, qui sont deux des pays les plus vulnérables aux incidences de la piraterie/la pêche illégale et du crime organisé ;

- vii. La mise en œuvre des recommandations contenues dans le “Rapport Prodi”, tel que présenté au Conseil de sécurité des Nations Unies.

c) Changement climatique

38. Beaucoup de régions du monde connaissent les effets des changements climatiques à travers les variations extrêmes des modèles climatiques et les changements de l'écosystème. L'impact des changements climatiques s'étend au monde entier, y compris aux pays les plus pauvres, dont une partie se trouve en Afrique.

39. Bien qu'elle contribue pour environ 3,6 % seulement aux émissions mondiales de bioxyde de carbone, l'Afrique demeure le continent le plus vulnérable à la variabilité et aux changements climatiques. Cela est dû à sa forte dépendance à l'égard de secteurs sensibles au climat tels que l'agriculture, la santé, la forêt, l'eau, etc. Si elle ne relève pas les défis que lui posent les changements climatiques, l'Afrique courra des risques considérables, dont des inondations sans précédent et les sécheresses aiguës sont déjà les conséquences visibles. Trouver des solutions durables pour faire face aux changements climatiques est donc une condition sine qua non de la croissance économique et du développement durable de l'Afrique.

40. Nombre de pays africains ont déployé des efforts pour faire face à l'impact des changements climatiques. Ces efforts comprennent l'adoption, par les Sommets de l'Union africaine, de diverses Décisions sur les changements climatiques; la ratification de la Convention cadre des Nations unies de 1992 sur les Changements climatiques (UNFCCC) et de la Convention des Nations unies pour la lutte contre la Désertification (UNCCD) par tous les États africains; le lancement en 2007 de l'Initiative Muraille verte pour le Sahara, l'adoption par le Sommet de l'UA de son Plan d'action ; et l'adoption par la Conférence des ministres de l'environnement de l'UA d'une décision sur l'élaboration d'une position commune de négociation pour un régime climatique international exhaustif qui va au-delà de 2012. La Commission de l'Union africaine en partenariat avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, ont créé un Secrétariat commun de mise en œuvre du programme. Le climat au service du développement en Afrique (ClimDEV Africa) qui vise à renforcer la politique et les capacités techniques de l'Afrique en vue de développer la capacité du continent d'adaptation au changement climatique.

41. Ces efforts que mène l'Afrique ont besoin du soutien des ses partenaires au développement, y compris les pays du G8. A cet égard, l'Afrique demande ce qui suit:

- i. Augmentation du financement consenti dans le cadre du mécanisme d'adaptation et d'atténuation, qui reste statique et continue de dépendre des contributions volontaires insuffisantes pour faire face à l'impact des changements climatiques. Des investissements et des flux financiers supplémentaires d'une

valeur de 28 à 67 milliards de dollars EU par an seront nécessaires pour les mesures d'adaptation (UNFCCC, 2008);

- ii. Soutenir la mise en œuvre du processus de l'UNFCCC relatif aux mesures d'adaptation et d'atténuation pour les activités de l'Afrique, y compris le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) ; le programme Climat pour le développement en Afrique (ClimDevAFRICA); le programme Adaptation aux changements climatiques en Afrique (CCAA); le Groupe de haut niveau du NEPAD/UA sur les changements climatiques; et le Plan d'action pour l'environnement (EAP) du NEPAD; le Programme d'action pour la mise en œuvre de la stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes et l'Initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel ;
- iii. Faciliter davantage l'accès aux sources de financement multilatéral pour l'adaptation telles que la Caisse d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial (GEF); et le Fonds spécial pour les changements climatiques (SCCF);
- iv. Mise en œuvre de la recommandation contenue dans le communiqué de Gleneagles sur le changement climatique, l'énergie et le développement durable et plus particulièrement sur la création de centres régionaux d'étude sur le climat en Afrique.
- v. L'appui financier des partenaires au développement sera plus axé sur les secteurs économiques clés sensibles au changement climatique, notamment les infrastructures, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement, la santé, l'environnement et l'écotourisme pour assurer un développement durable ;
- vi. Renforcement du soutien des partenaires au développement à la promotion de l'intégration totale des questions de changement climatique dans la planification et la gestion économique de l'Afrique aux niveaux national et régional, surtout dans les stratégies de réduction de la pauvreté ;
- vii. Participation totale des pays africains aux négociations internationales sur les changements climatiques ;
- viii. Les ressources financières requises pour résoudre les questions liées au changement climatique devraient être nouvelles et additionnelles, adéquates, prévisibles, durables et fournies principalement sous forme de subventions et d'autres mécanismes et instruments de financement novateurs tels que les opérations de conversion des créances en faveur de la nature ;
- ix. Encourager la création d'un fonds, octroyer des subventions afin de réduire les émissions par le biais de pratiques durables de gestion des terres, notamment la

préservation des forêts, la gestion durable des forêts, la prévention de la déforestation, le reboisement d'extension et l'agriculture durable ; et

- x. L'appui à la promotion du développement et à la mise en œuvre des programmes et activités relatifs au renforcement de la capacité d'adaptation des communautés côtières au changement climatique et à leur capacité à réagir aux impacts dudit changement;
- xi. L'appui à la mise en œuvre d'un cadre global pour le programme africain sur le changement climatique élaboré lors de la 12^{ème} session de la Conférence des ministres de l'environnement de l'Union africaine qui s'est tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) en juin 2008 ;
- xii. Le perfectionnement du mécanisme pour un développement propre afin de garantir une distribution géographique équitable et l'accès aux projets visant le développement durable sur le continent ;
- xiii. L'élargissement des catégories éligibles qui peuvent bénéficier des crédits de carbone et d'autres mesures internationales d'incitation aux termes des résultats de l'accord post-2012 en vue d'inclure la gestion des sols, de l'agriculture et des forêts pour la promotion de l'agriculture et la capacité d'adaptation au changement climatique ;
- xiv. Demander au G8 de mettre pleinement en œuvre les recommandations contenues dans le communiqué du G8 sur le changement climatique, l'énergie, le développement durable et plus particulièrement, de créer des centres régionaux sur le climat en Afrique
- xv. Promesse de dons par les bailleurs de fonds lors de la 15^{ème} session de la Conférence des parties à l'UNFCCC pour financer le Fonds mondial pour l'environnement, l'entité exécutant le mécanisme financier de la Convention ;
- xvi. Le Fonds mondial pour l'environnement accorde la priorité aux pays africains et à l'affectation des ressources financières en se basant sur les besoins et les priorités desdits pays. Il est également attendu que le Fonds perfectionne ses procédures et révise sa politique de cofinancement afin de donner aux pays africains un accès direct à ses ressources financières ;
- xvii. Les partenaires au développement devront honorer les engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur l'environnement du NEPAD/UA, définir les priorités et mettre en œuvre les Plans d'action environnementaux sous-régionaux (SREAP);
- xviii. Soutien du G8 pour le renforcement des capacités des institutions œuvrant dans les domaines du climat en Afrique et du changement climatique à tous les niveaux, aux fins de solutions aux défis posés par le changement climatique.

V. Questions à examiner par les États membres

42. Les questions suivantes doivent être examinées:

- i. Il importe d'apporter des éclaircissements sur l'entité qui doit assurer la conduite des préparatifs des Sommets du G8. Cette question devra être discutée dans le contexte actuel de l'intégration du NEPAD dans les structures et les processus de l'Union africaine. Actuellement, il n'existe pas de mandats bien définis quant aux rôles que doit jouer la CUA par rapport à ceux du Secrétariat du NEPAD. Le Secrétariat du NEPAD considère les préparatifs du G8 comme étant l'une de ses principales activités, ayant été impliqué directement et entièrement dans toutes les activités de l'APF et du G8 depuis leur création. Il est recommandé que les préparatifs pour le G8 soient conduits par la CUA, avec l'appui du Secrétariat du NEPAD. Le Secrétariat du NEPAD devra assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements du G8, y compris la mobilisation des ressources.
- ii. La session d'ouverture du G8/Afrique devra examiner la question du niveau de participation aux réunions de l'APF. Il est recommandé que les Représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement, qui participent à cette session aient rang de ministre.
- iii. Le Plan d'action africain doit être discuté et adopté par le Forum et par le Sommet du G8.
- iv. Il importe de créer un Mécanisme de suivi des APR, doté de synergies plus fonctionnelles permettant de fixer à l'avance la périodicité des réunions et d'aligner le choix des thèmes pour le G8/APF sur les priorités du NEPAD/UA et sur la nouvelle pratique qui consiste à examiner des thèmes sectoriels bien ciblés lors des sessions de la Conférence de l'UA;
- v. Discuter des avantages et des inconvénients des pays émergents qui participent à la session d'ouverture du G8/Afrique et faire les recommandations appropriées.

2009

Rapport de la Commission sur les Preparatifs du Sommet du G8 prévu du 8 au 10 Juillet 2009 à la Quila (Italie)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3248>

Downloaded from African Union Common Repository